

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 Décembre 2019**

PRESENTS

- ❖ M. ANDRIEUX Michel
 - ❖ M. BRUNERIE Pascal
 - ❖ M. DEFONTAINE Christian
 - ❖ M. DECAUNE Jean
 - ❖ M. LACOURARIE Romain
 - ❖ Mme PICARD Marie-Noëlle
 - ❖ M. DEFONTAINE James
 - ❖ M. BOURON Xavier
 - ❖ M. THEBAUT Christophe
-
- ❖ Absents : MMES DELORY – ALBERT – TOUCHE
 - ❖ Excusés : MME AUFORT-CHARRIERE – M.ROY

.....

**Renouvellement adhésion au service de conseil en énergie partagé
proposé par le GrandAngoulême**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27/11/2018, le conseil municipal a souhaité adhérer au service de Conseil en Energie partagé proposé par le GrandAngoulême

Une convention a été signée jusqu'au 31/12/2019.

M. le Maire propose de renouveler cette adhésion, à compter du 01/01/2020, pour une durée de 5 ans, avec possibilité de résilier la convention au bout de 3 ans.

Le coût annuel sera de 0.4 € par habitant, (coût en baisse, en 2018, il été de 0.46 € par habitant).

Le conseil émet un avis favorable au renouvellement de cette adhésion

**Approbation de la convention territoriale Globale(CTG) CAF/Territoire de
GrandAngoulême**

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat sur les champs d'intervention communs entre la caisse d'allocations familiales (CAF) et GrandAngoulême, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, à travers des axes d'intervention prioritaires issus d'un diagnostic partagé par les partenaires, et des actions concrètes adaptées aux besoins des familles.

La présente délibération a pour objet d'approuver la CTG à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans et d'en autoriser sa signature

Le conseil municipal approuve cette convention

Convention de partenariat santé

Cette convention ayant pour objet de développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier secours et de promouvoir l'environnement favorable à la santé, Le GrandAngoulême, les communes du GrandAngoulême et l'Agence Régionale de la Santé, ont décidé de s'associer en vue d'une coopération territoriale à l'échelle communautaire pour :

- maintenir/développer l'offre de soins de premier recours, en attirant de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et en coopérant pour garantir un accès aux soins homogène pour l'ensemble des habitants du territoire en tenant compte des bassins de vie ;
- éviter toute concurrence territoriale par la réalisation de projets ayant une incidence entre eux et/ou sur l'offre du territoire, l'installation de nouveaux professionnels de santé étant la préoccupation du territoire dans sa globalité ;
- mettre en place des politiques publiques favorables à la santé dans une logique de prévention, notamment dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de l'alimentation ou du sport.

Le conseil municipal approuve cette convention

Raccordement du forage du Moulin de Baillarge (Bouëx) à l'usine de traitement de Touvre

Dans le cadre du plan de secours en eau potable de l'agglomération, il est prévu de réaliser une conduite de transfert des eaux brutes du Moulin de Baillarge, jusqu'à l'usine de production de Touvre.

L'objectif à atteindre est d'acheminer les eaux pompées depuis le Moulin de Baillarge vers la station du Pontil. Les eaux seront ensuite traitées à raison de 2000 m³/j ou, en cas de défaut de ressources de la Touvre, à hauteur de 9600 m³ /j.

Cet objectif nécessite la création d'une conduite de transfert entre les 2 sites distants d'environ 7 300 ml. D'autres ouvrages seront également nécessaires (pompage, régulation etc....)

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, Mme La Préfète, par arrêté préfectoral du 10/10/2019, a prescrit une enquête publique du 18/11/2019 au 18/12/2019, sur les communes de Bouëx, Garat et Touvre.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet

Approbation du rapport de la CLETC

La commission locale d'évaluation des transferts de charges de GrandAngoulême s'est réunie le 05 novembre dernier pour évaluer la restitution de la compétence voirie d'intérêt communautaire pour les communes de l'ex CDC Braconne et Charente. Elle a permis également d'apporter une correction à la répartition entre les communes de l'ex CDC Charente Boême-Charraud des charges transférées au titre de la compétence Entretien et Construction des écoles qui avait été réalisée lors de la CLETC de Mai dernier (en pièce jointe le rapport).

Conformément à l'article L.5211-5 du code général des collectivités, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC

Point sur les travaux :

Annexe à côté de la maison des associations

Le GrandAngoulême envisage de céder le bâtiment situé au Boisseau (anciennement SIROMPEGA) dans lequel étaient stockés le broyeur et les barrières de sécurité qui appartenait à l'ex Communauté de Communes de la Vallée de l'Echelle.

Le broyeur a pu être rangé dans l'atelier communal, les barrières ont été stockées dans l'annexe située à côté de la maison des associations (ancien presbytère).

Cependant, la toiture de ce bâtiment nécessite quelques travaux de toiture (chéneau arrière à revoir, gouttières, dalle à prévoir...)

Un devis a été demandé à Ghislain KAUFFMANN.

Travaux écoulement eaux pluviales à Mazerolles

Christian DEFONTAINE rappelle à l'assemblée que des travaux d'écoulement des eaux pluviales sont à prévoir à Mazerolles. Une rencontre avec Jean-Marie Roy, M. DENIS et Patrick LACOURARIE a permis de définir les travaux à réaliser (voir plan joint).

Un devis a été demandé à Patrick LACOURARIE

Pilier entrée atelier communal.

Durant la période de fermeture du CD4 la semaine du 26 au 29 novembre, un véhicule non identifié, a reculé dans le pilier gauche d'entrée de l'atelier communal (voir photo.)

Compte tenu de l'état du pilier et par mesure de sécurité, une dépose est à prévoir très rapidement. La remise en état sera entièrement à la charge de la commune.

Questions diverses

Engagement moral de soutien aux agriculteurs

Xavier fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de La Coordination Rurale 16, concernant les problèmes rencontrés depuis plusieurs années par les agriculteurs (coexistence difficile avec les riverains, non respect de la propriété privée, contraintes inhérentes aux activités agricoles, bruit, poussière.....).

La coordination rurale a établi une charte de bon voisinage et demande au maire de chaque commune de soutenir la cause des agriculteurs.

Xavier propose de contacter CR16 afin d'obtenir plus d'informations sur cette charte et M. ANDRIEUX propose que l'engagement ne soit pas uniquement au niveau du maire mais au niveau de l'ensemble du conseil municipal.

Mouvibus

M. ANDRIEUX fait part d'un courrier (voir pièce jointe) reçu du GrandAngoulême concernant les difficultés rencontrées par MOUVIBUS (anciennement Handibus).

Mouvibus fait du transport à la demande pour les personnes âgées isolées, et les handicapés en difficultés. Ce service est utilisé par des administrés de la commune.

Malgré des aides du GrandAngoulême et du Département, la situation financière de l'association est en grande difficulté.

GrandAngoulême travaille à une solution qui pourrait venir en complément de Libus (transport adapté aux personnes à mobilité réduite mais d'arrêt à arrêt).